



30, Faubourg du Général Philippot
67340 INGWILLER
48, Grand' Rue
67330 BOUXWILLER

03.88.71.34.87. / 03.88.91.47.82.

contact@iconduite.com

Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière A1/A2 :

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 30/45 minutes va être réalisée. Cette évaluation est gratuite et sans engagement. Elle se déroule soit sur place (prendre RDV) soit en ligne (un lien est envoyé par e-mail).

1. Parcours de formation :

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

2. Préambule :

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

- Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision) ;
- Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur de la moto d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvements avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

L'ensemble de ces consignes est rappelé à la personne dès le début du test ou au passage de chaque partie spécifique de l'évaluation.

3. Les catégories de critères évalués :

Le test distingue 2 catégories de capacités :

- celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
 - des capacités sensori-motrices, et des capacités d'équilibre ;
 - s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
 - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
 - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.



30, Faubourg du Général Philippet
67340 INGWILLER
48, Grand' Rue
67330 BOUXWILLER

03.88.71.34.87. / 03.88.91.47.82.

contact@iconduite.com

IV. Le bilan :

On distingue le total des points attribués selon les apprentissages hors et en circulation pour définir :

- le volume des apprentissages de compétences pour les exercices de plateau hors circulation, minimum 8 heures (5 heures en cas de permis A1) ;
- le volume des apprentissages en circulation, minimum 12 heures (10 heures en cas de permis A1).

Le bilan s'effectue avec un enseignant moto, seul habilité, à présenter et à expliquer les volumes de points attribués et leur signification.

À partir de là, il proposera un volume de formation qui correspond aux capacités et aux aptitudes de chacun. Le postulant n'hésitera pas à le questionner et à échanger avec lui pour valider ensemble la planification des différents apprentissages. L'enseignant le sollicitera dans ce sens afin d'affiner le test.

Il cherchera à vérifier chez le postulant la qualité de ses réponses. Il se peut en effet que la personne complète ou revienne sur certaines de ses réponses, notamment par suite d'une compréhension partielle de la question.

L'enseignant a toute latitude à ce moment pour valider les points attribués ou bien en effectuer une adaptation, dans un sens positif ou non. Un guide d'analyse des résultats est mis à sa disposition pour entériner ou corriger le bilan et donc la proposition des volumes de formation.

V. Le moyen utilisé :

Cette évaluation est faite sur un ordinateur ou sur une tablette, soit sur place (sur RDV), soit en ligne (lien envoyé par e-mail).

IV. Information au public :

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

V. La conduite automobile et le handicap :

Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap. Néanmoins, nous pouvons vous proposer une assistance pour rechercher une structure adéquate.